

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-3924-2015
Phase 4

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

ÉLÉMENTS SUPPLÉMENTAIRES À LA
CAUSE TARIFAIRE 2016 DE GAZIFÈRE INC.

GAZIFÈRE INC.

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE
CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)

Intervenantes

**CENTRE D'EXPERTISE ET DE RECHERCHE EN INFRASTRUCTURES URBAINES
(CERIU)**

DÉCLARATION DE PRINCIPES POUR UNE GESTION CONCERTÉE DES ESPACES PUBLICS

Déclaration signée le 24 juin 2012 à l'occasion du *Forum sur l'espace public*

<http://www.ceriu.qc.ca/publications/declaration-de-principes-pour-une-gestion-concertee-des-espaces-publics>

<http://www.ceriu.qc.ca/ceriu>

<http://www.ceriu.qc.ca/file/1817/download?token=qbJBZTGd>

Pièce déposée par:
Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

Le 30 mars 2016

CENTRE D'EXPERTISE ET DE RECHERCHE EN INFRASTRUCTURES URBAINES (CERIU)

DÉCLARATION DE PRINCIPES POUR UNE GESTION CONCERTÉE DES ESPACES PUBLICS

Déclaration signée le 24 juin 2012 à l'occasion du *Forum sur l'espace public*

<http://www.ceriu.qc.ca/publications/declaration-de-principes-pour-une-gestion-concertee-des-espaces-publics>
<http://www.ceriu.qc.ca/file/1817/download?token=qBJBZTGd>

Toute première Déclaration de principes pour une gestion concertée des espaces publics à laquelle ont adhéré une douzaine de partenaires stratégiques. Il s'agit d'une référence incontournable en vue d'aider le milieu municipal et les organisations concernées à envisager avec créativité le développement des espaces publics et en assurer la pérennité.

À propos du CERIU

<http://www.ceriu.qc.ca/ceriu>

Fondé en 1994, le *Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU)* est un organisme sans but lucratif né du besoin de réhabiliter les infrastructures municipales de façon performante et à des coûts acceptables.

Grâce à l'expertise variée de ses 170 membres organisationnels regroupant municipalités, entreprises, ministères, laboratoires et institutions d'enseignement et à son approche unique axée sur le partenariat et la concertation, le CERIU est le seul organisme à offrir une perspective intégrée de la problématique des infrastructures municipales.

Véritable centre d'innovation, le CERIU œuvre à changer les mentalités et les habitudes afin d'instaurer de nouvelles manières de faire plus efficaces et plus économiques ainsi qu'à développer des outils adaptés aux besoins des municipalités et aux défis de l'industrie.

Sa mission

Être le réseau d'expertise et de référence oeuvrant à la pérennité des infrastructures municipales

Mettre en œuvre toute action de transfert de connaissance et de recherche appliquée pouvant favoriser le développement du savoir-faire, des techniques, des normes et des politiques supportant la gestion durable et économique des infrastructures et la compétitivité des entreprises qui œuvrent dans le secteur.

- Un centre de diffusion, d'information et de sensibilisation
- Un acteur mobilisateur qui regroupe tous les intervenants du milieu
- Un lieu de réflexion et de concertation sur les enjeux liés aux infrastructures
- Un centre de connaissances alimenté par des partenariats dynamiques
- Un carrefour d'expertise en matière de saines pratiques de gestion et de techniques en chaussées, en infrastructures souterraines et en réseaux techniques urbains
- Une maille active au sein de réseaux nationaux et internationaux
- Un lien de collaboration étroite avec les villes canadiennes

- Une table de concertation pour favoriser, alimenter et diffuser la formation de la main-d'œuvre en infrastructures
- Une voix représentative du milieu auprès des instances gouvernementales pour une saine gestion des infrastructures

Sa vision

« Devenir un agent mobilisateur afin de guider l'ensemble des municipalités vers une saine gestion des infrastructures. »

Son histoire

Le 31 mars 1994, après 30 mois d'efforts, de concertation et de mobilisation, le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) voit le jour à Montréal. C'est la réponse à un besoin reconnu par tous ceux et celles qui se heurtent au manque de concertation et de coordination dans le domaine des infrastructures. L'idée du CERIU a germé vers la fin des années 80, au sein d'un groupe de personnes issues du Service des travaux publics de la ville de Montréal. Plus tard, pas moins de 33 organismes privés et 10 organismes publics se joignent au projet.

Dès lors, le Centre travaille à la mise sur pied d'actions concertées en réhabilitation des infrastructures urbaines. Il vise à polariser les énergies et à focaliser les efforts autour d'un leadership bien affirmé, face aux défis et aux enjeux de société soulevés par la dégradation des infrastructures, dont dépendent la qualité de vie des citoyens et la prospérité de nos sociétés modernes.

Aujourd'hui, grâce à son leadership affirmé, il oeuvre en concertation avec le milieu à soutenir l'innovation, la formation, le développement du savoir-faire et le transfert de connaissance pour répondre aux défis que pose la pérennité des infrastructures.

Plan stratégique et orientations

- Être le leader de la concertation du milieu des infrastructures municipales au Québec
- Former les responsables en matière d'infrastructures dans les municipalités du Québec
- Assurer le transfert de la connaissance
- Soutenir l'innovation technologique, le développement du savoir-faire et le transfert de la connaissance

Thèmes porteurs

- Techniques d'intervention en réhabilitation, reconstruction et entretien
- Techniques d'auscultation des infrastructures
- Gestion des infrastructures municipales
- Gestion des actifs municipaux
- Impact aux changements climatiques et adaptation des infrastructures
- Intégration du concept de développement durable aux infrastructures, incluant les aspects de la qualité et de la sécurité
- Coordination des actions des gestionnaires municipaux, des entreprises de services publics et de télécommunication (RTU)



Déclaration de principes pour une gestion concertée des espaces publics

Attendu : Qu'un espace public est un espace collectif qui supporte à la fois des activités communautaires, de passage et de rassemblement, qui prend des formes diverses [tel que rue, boulevard, place publique, square, parc, espace vert, marché public, etc.], qui génère de nombreux bénéfices pour les collectivités tels que d'assurer des services, permettre les interactions sociales et offrir des opportunités de développement économique tout en étant synonyme d'image, d'identité et de qualité de cadre de vie urbaine;

Qu'un espace public est un milieu complexe aux usages multiples, constitué de nombreux objets et réseaux d'infrastructures urbaines [aqueducs, égouts, chaussées, ouvrages d'art, infrastructures de transports, réseaux de télécommunication, électricité, gaz, forêts urbaines, végétaux, mobiliers urbains, chauffage urbain, etc.] et que ces derniers peuvent contribuer à améliorer sa qualité mais également créer certains impacts non désirés;

Qu'un espace public se transforme en fonction de l'évolution des besoins et des valeurs des citoyens, de tous âges et de toutes capacités, mais également en fonction de l'évolution des technologies utilisées pour y répondre;

Qu'un espace public est le fruit de l'intervention de multiples acteurs, tant publics que privés, ayant des missions concurrentes ou complémentaires et soumises à des juridictions diverses et que, conséquemment, cet espace public étant à l'usage des collectivités, nul ne peut se l'approprier pour ses fins propres;

Que la gestion d'un espace public est complexe et pose le défi de la concertation des acteurs en vue d'assurer la cohérence de leurs interventions et d'en favoriser l'acceptabilité par le milieu sur les plans fonctionnels, économiques, environnementaux, identitaires et sécuritaires;

Qu'une gestion concertée d'un espace public est éminemment souhaitable, car elle bénéficiera à tous les acteurs notamment :

- en réduisant les chevauchements et les doublons ainsi que les surcoûts, les délais et les inconvénients que ces derniers entraînent;
- en facilitant la gestion et l'entretien des réseaux d'infrastructures urbaines;
- en favorisant les économies d'échelle;

Qu'une gestion concertée implique le respect des impératifs de sécurité auxquels les entreprises de services publics sont soumises, notamment en limitant le partage d'informations stratégiques relatives aux infrastructures de réseaux;

Que les municipalités, compte tenu de leur responsabilité de planification et de gestion du développement de leur territoire et de représentant des citoyens qui y vivent, constituent les intervenants privilégiés pour assumer le leadership de cette concertation des acteurs et la coordination de leurs interventions.

En conséquence, nous nous engageons à :

Agir en concertation

Participer activement à des démarches visant à instaurer de meilleures pratiques de concertation, de partenariat et de collaboration, et ce dans le respect de nos compétences et nos mandats ainsi que des juridictions établies, afin que nos interventions respectent les espaces publics dans leurs multiples dimensions et vocations et en valorisent la qualité de vie et l'accessibilité pour tous les citoyens;

Aviser et informer des nouvelles tendances et orientations

Dans le respect des impératifs de sécurité, instaurer des procédures d'information et de partage continues relativement à l'introduction des nouveaux types d'équipements, de nouvelles technologies ou de nouvelles orientations d'aménagement [ex. transport électrifié, borne de recharge, structure de télécommunication, espace partagé, code de la rue, accessibilité physique, etc.] afin d'évaluer les enjeux de cohabitation dans l'espace public et les conséquences pour les divers usagers et acteurs;

Développer des solutions concrètes

Contribuer à l'échange et la discussion multidisciplinaire afin de développer des solutions concrètes et des approches de déploiement d'usages et d'équipements aptes à répondre aux enjeux du développement harmonieux des espaces publics urbains en partenariat avec les citoyens.

Liste des décideurs :

Monsieur Marc Bureau
2^e vice-président
Union des municipalités du Québec

Monsieur Michel Paré
Administrateur
Fédération Québécoise des Municipalités

Monsieur Jean-Luc Lefebvre
Porte-parole
Regroupement de l'industrie de l'affichage extérieur au Québec

Monsieur Jason Leclerc
Directeur général Télébec
Division de Bell Aliant

Monsieur Richard Deschamps
Responsable des grands projets, du développement économique, des infrastructures et de la voirie, membre du comité exécutif de la ville de Montréal

Madame France Vézina
Directrice générale
Association des transports urbains du Québec

Monsieur Martin Imbleau
Vice-président Exploitation et projets majeurs
Gaz Métro

Monsieur Sylvain Gravel
Directeur adjoint, Ingénierie
Cogeco

Monsieur Rémi Dubois
Directeur Orientations et gouvernance
Hydro-Québec

Monsieur Al Nassir Merali
Directeur général approvisionnement du réseau Québec
Bell

Monsieur Sébastien Lapierre
Directeur Planification et Ingénierie
TELUS

Monsieur Mohamed Drif
Vice-président, Ingénierie, Réseau filaire et bureau
Vidéotron s.e.n.c.